

Demassieux... incontournable !!

Lors du conseil municipal du 2/12/2008, dans le cadre de la rénovation du secteur Descartes-Blériot, une délibération conduisant à une réflexion sur la possibilité d'y développer un écoquartier à été votée. M. Ben, conseiller municipal de l'opposition a sollicité Mme le Maire pour participer aux différentes démarches qui seront entreprises. Que fit Mme Bouchart ? Demanda-t-elle l'avis de son 1^{er} adjoint ? Des autres adjoints de sa majorité ? Que nenni !!! Comme à son habitude, elle se retourna vers Demassieux (non élu, rappelons-le ici) afin de le solliciter pour savoir ce qu'il faut répondre à cet élu de l'opposition !!!

Demassieux approuva cette demande en dodelinant de la tête de haut en bas, montrant ainsi qui est le vrai patron dans cette municipalité !

A ce propos, Mme le Maire a retrouvé le sourire depuis que son grand copain, Sarkozy, a annoncé que les salariés, y compris dans la fonction publique, pourront dorénavant travailler jusqu'à 70 ans !! Demassieux, qui, sans cette nouvelle mesure aurait dû quitter la mairie en cours de mandat pourra rester! Manifestement, certains élus de cette nouvelle majorité, ne voient pas d'un bon œil cette nouvelle situation... Ambiance, ambiance...

Mal assis !

C'est Jean-Marc Ben qui se trouve dans cette situation, obligé de trouver le terrain propice pour continuer d'exister. Ainsi fréquemment fait-il des appels du pied à la nouvelle équipe, n'hésitant pas pour cela à dénigrer un tant soit peu ses anciens partenaires. Pas facile d'être le cul entre deux chaises ?? Attention, à trop se contorsionner on peut finir seul le cul par terre !

C'est la délibération sur le rapport d'activités 2007 de la CAC qui a permis de lancer les débats, Jacky Hénin de rappeler que *« l'une de vos premières décisions a été de refuser à l'opposition le droit de siéger à la Communauté d'agglomération du Calaisis, méprisant ainsi plus de 46 % des Calaisiens. Pour mémoire, l'ancienne majorité que vous avez traitée à maintes reprises de stalinienne, vous avait accordé ce droit de représentativité. On appréciera à ce moment, votre esprit d'ouverture. Je passerai sur les 62 millions d'euros d'investissements réalisés sans fiscalité mais avec plus de 25 millions de subventions. Je passerai également sur les résultats du compte administratif 2007 qui fait apparaître une situation financière excédentaire de 3,5 millions d'euros, et sur les résultats de l'expertise du cabinet Heymes qui conclut à la possibilité pour la CAC d'assurer le fonctionnement de ses activités, sans recours à la fiscalité. 2007 aura été une excellente année pour l'agglomération dans l'ensemble de ses domaines de compétences. Le développement économique : les parcs d'activités du Virval, Marcel Doret, Transmarck... ont connu des développements formidables et des perspectives d'aménagements et d'activités exceptionnelles. L'animation sportive : la piscine patinoire ICEO, la piscine Ranson, la base de chars à voile, la construction de la base de voile, les JO 2012. La vie culturelle : l'école d'art, le conservatoire de musique, le CLEA. ...*

Toutes ces actions ont été déployées par l'équipe précédente, au bénéfice des habitants de l'agglomération en général, des Calaisiens en particulier. Toutes ces actions ont été mises en œuvre et surtout pérennisées sans besoin de recourir pour l'avenir à la fiscalité. Nous sommes particulièrement fiers d'avoir été à l'initiative d'un tel bilan. L'avenir nous dira si vous êtes en capacité de produire de tels bilans».

Ce à quoi ni la princesse ni le

président de la CAC n'ont trouvé quoi répondre. Eh oui ! Difficile de nier la réalité !

- Réagissant à la délibération faisant référence à la prise de compétence de la CAC dans la télé locale, Gisèle Coquerelle demandait si dans le même état d'esprit, un élargissement à la culture était envisagé. Réponse ? Aucune.

- Concernant le transfert de l'équipe ANRU à la ville, Jacky Hénin rappelait *« qu'une agglomération ne peut se défaire au profit d'une commune, or la ville s'engage à supporter à elle seule le coût de l'équipe. »*

Gilles Coquempot ajoutait que la délibération suivante (communication du maire N°5) dans laquelle il s'agissait de valider le principe de recourir aux prestations d'un cabinet spécialisé (120 000 € par an) pour réaliser le travail de l'équipe sous-entend que la nouvelle majorité estime cette équipe incompétente. Natacha Bouchart nie. Mais le recrutement du cabinet est validé...

- Dans le nouveau « Calais Mag », la majorité a décidé d'accorder 1 524 signes au groupe d'opposition. Seul hic, l'opposition est multiple, ce que Natacha Bouchart semble avoir découvert lors du conseil (!!!). Solution trouvée par cette dernière : diviser 1 524 par 3. (?!) Inutile de dire que l'expression de l'opposition s'en trouve muselée comme jamais.

- A propos de la délibération relative à la création d'écoquartiers, Jacky Hénin estimait qu'il s'agissait d'une *« très bonne décision si on y ajoute du logement social. Par ailleurs ce n'est pas une nouveauté, un quartier de 40 ha avait été prévu (secteur du Courgain) dans ces dispositions par l'ancienne majorité. »* Ce à quoi Natacha Bouchart répondait : *« nous sommes beaucoup plus généreux que vous. Il n'y a pas de raison que le logement social ne bénéficie pas de*

(suite page 2)



Les chalets de la plage de Calais...

Certains responsables de l'association des chalets de la plage de Calais, dont leur président, ancien candidat de droite sur le canton de Calais Est (avec Marck) se félicitent de la baisse de 70% des dégradations (en quelques mois... comme par hasard !!) commises sur leurs chalets. Ces affirmations font doucement sourire plusieurs membres de cette association qui n'hésitent pas à affirmer que cette situation n'est que le résultat d'une impossibilité à se rendre à son chalet...

En effet, le sable qui s'y est accumulé empêche d'y pénétrer et donc a fortiori d'y commettre des dégradations.

L'incapacité de la nouvelle majorité à réagir rapidement pour enlever le sable qui s'accumule à chaque tempête à au moins un effet positif !

Dans le même ordre, à la question de ces mêmes personnes sur l'avenir de leurs chalets Mme le maire déclarait il y a peu : « *je défendrai l'exception calaisienne.* »

Les techniciens du ministère de l'Intérieur, affirmaient eux : « *Calais ne peut pas être une exception.* »

L'un des participants donnant un avis éclairé (le sien) sur la question déclare : « *rencontre enrichissante.* »

Conclusion intéressante :

- 1) ou bien cocu content.
- 2) ou bien soucieux d'être du bon côté du manche le jour inévitablement à venir où il faudra trancher dans le vif.

Il apparaît évident qu'il y aura alors d'autres cocus, Mais pas contents du tout cette fois.

(suite de la page 1)

l'écoquartier. » (!!!) Et pourtant il n'est pas fait référence formellement à du logement social dans la délibération. A-t-elle compris la remarque ?

- A propos de la délibération sur Deret, Philippe Blet réaffirmait que la CAC n'était pas propriétaire des terrains situés zone de la Turquie. Jacky Hénin prenait donc la parole pour rappeler à Philippe Blet que « *la force publique achète en fonction de ses besoins. En sachant que par la loi, on sera de toute façon propriétaires.* » Ce à quoi Natacha Bouchart répondait : « *je confirme que rien n'était fait.* » Et nous on confirme : elle ne comprend rien à rien. Si c'est pas malheureux...

- Concernant le règlement intérieur du camping, Gérard Grenat expliquait à Jacky Hénin : « *cette délibération, c'est vous qui, à l'époque, l'aviez fait passer.* » et Natacha Bouchart d'ajouter : « *Nous ne faisons que mettre en application ce que vous avez voté en 2004.* » Erreur ! La délibération votée en 2004 l'avait été pour éviter la sédentarisation des résidents. Autrement dit il n'était plus possible d'y habiter à l'année. Mais nulle part il n'est dit que les résidents doivent déménager caravanes et mobil homes... à chaque fin de saison ! Ça c'est juste un truc que Bouchart et ses amis voudraient mettre sur le dos de l'ancienne municipalité... Un de plus...

Morceaux choisis...

Petit florilège des phrases entendues...

Natacha Bouchart à propos de la création de Calais Promotion et voulant expliquer aux élus ce qu'était cette nouvelle structure : « *Calais promotion, c'est Dunkerque promotion. On n'a pas inventé l'eau chaude.* » Tu parles d'un scoop ! Comme si on ne le savait pas déjà !

Gilles Coquempot, ironisant sur les relations entre la princesse et son N°1 : « *je suis de ceux qui pensent qu'il n'y a pas l'épaisseur d'une feuille à cigarette entre la maire de Calais et le président de la CAC, entre eux c'est la fusion totale.* » On en rit encore...

Natacha Bouchart à Jacky Hénin qui évoquait les écoquartiers et la nécessité d'y ajouter du logement social : « *J'ai le droit de vous interdire de parler. J'aurais dû le faire depuis le début du conseil. Votre tribune vous manque.* » (!!!)

A propos de la délibération visant à accorder une subvention aux collèges et lycées privés, Natacha Bouchart précisait : « *ce genre de mesure est prise partout. Dans de nombreuses villes, y compris celles de gauche comme Boulogne, cela ne crée pas de débat.* » C'est marrant, car dans de nombreuses villes comme Boulogne, Dunkerque, St-Omer et plus largement toutes les villes de France, le stationnement est payant.

Des villes où les visiteurs paient pour stationner et pas uniquement les habitants (comme à Calais...). C'est drôle qu'elle ne se soit pas inspirée des autres villes sur ce sujet et qu'elle ait préféré augmenter les tarifs de stationnement de 100%.

Concernant le règlement intérieur du camping, Jacky Hénin demandait quelle était la politique touristique à laquelle la délibération faisait référence. Ce à quoi Gérard Grenat répondait : « *nous allons développer ce camping, on verra ce qu'il y a à faire quand il sera vide.* » ça c'est de la gestion.

Quant à Natacha Bouchart, elle ajoutait : « *il n'y a pas de raison que des personnes aient des résidences secondaires à l'année.* » Nous y voilà, c'est ça qui les fait c..... : que les salariés aient les mêmes droits qu'eux !

Concernant la délibération F6, la princesse n'hésitait pas à couper la parole à Gisèle Coquerelle, l'empêchant de finir son propos : « *chacun veut profiter de sa tribune, j'aimerais que vous limitiez vos interventions à l'avenir.* » Encore mieux, si l'opposition pouvait se taire, je pense qu'elle préférerait. D'ailleurs pourquoi est-on obligé d'avoir une opposition au conseil ? Au moins à la CAC ils l'ont évincée. C'est rien que pour m'embêter, doit sans doute penser la princesse.